

Questions orales

M. Lawrence: Je ne parle pas de la réponse des États-Unis. Je parle de la réponse à la Chambre ou de l'occasion qu'aura l'opposition de répondre à la Chambre à la politique du gouvernement. C'est une question complètement différente.

M. Trudeau: Nous sommes en fait très impatients d'entendre l'opinion de l'opposition sur cette question, comme sur d'autres. Le débat actuel sur le budget permettra certes au député et à ses collègues de s'exprimer sur cette question; ils semblent parler de tout ce qui n'est pas pertinent.

* * *

[Français]

LES COALITIONS

L'ACQUISITION DE LA PRICE COMPANY LIMITED PAR L'ABITIBI PAPER COMPANY—ON DEMANDE UNE ENQUÊTE

M. Marcel Lessard (Lac-Saint-Jean): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Finances.

A la suite de l'importante transaction boursière effectuée hier, et au cours de laquelle le contrôle de la Price Company Limited de Québec est passée aux mains de l'Abitibi Paper Company Ltd. de Toronto, le ministre a-t-il l'intention de demander une investigation sur les procédés utilisés au cours de cette manœuvre, qui aurait été faite au détriment de certains petits investisseurs qui, à toutes fins pratiques, se sont fait rouler?

L'hon. John Turner (ministre des Finances): Je vais prendre avis de cette question, et je répondrai plus tard avec plus d'ampleur à l'honorable député.

* * *

[Traduction]

L'ÉNERGIE

LE PIPE-LINE SARNIA-MONTRÉAL—LA DATE DE LA MISE EN GARDE DE L'INTERPROVINCIAL—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT QUANT À L'AMÉNAGEMENT

M. John Fraser (Vancouver-Sud): Ma question s'adresse au premier ministre, monsieur l'Orateur. J'espère qu'il la considérera pertinente. Elle a trait au pipe-line de Sarnia à Montréal. Le ministre de l'Énergie a reconnu à la Chambre jeudi dernier que l'Interprovincial Pipeline Company avait commencé à craindre que les réserves ne soient pas suffisantes pour approvisionner le pipe-line au début des années 1980. Comme sa construction fait partie de la politique du gouvernement depuis plus d'un an maintenant, il semble étrange qu'une telle inquiétude ne se soit pas manifestée avant le mois dernier. Le premier ministre peut-il nous dire, en l'absence de son collègue, quand le Cabinet ou lui-même ont été informés pour la première fois de cette inquiétude de l'Interprovincial ou d'autres organismes?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je ne puis dire la date exacte, mais je serai heureux de prendre note de la question et de la transmettre au ministre.

M. Fraser: Pour rester dans la note, j'aimerais demander au premier ministre en anglais très simple, soit dans l'autre langue officielle—et le très honorable représentant devrait pouvoir répondre à cette question sans consulter le ministre de l'Énergie—si le gouvernement a toujours l'in-

[M. Trudeau.]

tention de mettre à exécution le projet de pipe-line? A-t-on prévu une date fixe pour la construction du pipe-line et, dans l'affirmative, quelle est-elle?

M. Trudeau: Je prends également note de cette question.

* * *

LES FINANCES

LA MOTION N° 9 DES VOIES ET MOYENS ET LA BRITISH COLUMBIA NATURAL GAS COMPANY—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Stuart Leggatt (New-Westminster): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, ma question s'adresse au ministre des Finances. Étant donné que les sociétés privées de gaz de la Colombie-Britannique ont le droit d'interrompre l'extraction de gaz naturel plutôt que d'être contraintes à le vendre à perte, comme cela arrivera certainement si l'on adopte la motion n° 9 des voies et moyens à l'étude, le ministre peut-il dire s'il favorise de nouvelles négociations au sujet du prix du gaz naturel dans le nord-ouest de la région du Pacifique afin que les sociétés de la Colombie-Britannique puissent continuer à vendre leur produit? Ou bien souhaite-t-il voir disparaître la British Columbia Petroleum Corporation?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Je ne suis pas d'accord avec le préambule de la question. Je ne suis pas plus d'accord avec les conclusions qu'en a tiré le député.

LES RÉPERCUSSIONS PROBABLES DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA MOTION N° 9 DES VOIES ET MOYENS—L'OPPORTUNITÉ D'UN RENVOI DE LA QUESTION À LA COUR SUPRÊME

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Que le préambule lui semble acceptable ou non, le ministre convient-il que la motion n° 9 de voies et moyens soulève un problème constitutionnel et peut aller à l'encontre des droits traditionnels conférés par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et que cette motion détruit sans nul doute toutes dispositions de mise en marché du gaz naturel actuellement en vigueur en Colombie-Britannique? Le ministre demandera-t-il au premier ministre de convoquer une réunion des premiers ministres provinciaux avant que la mesure contenue dans la motion des voies et moyens soit présentée à la Chambre afin d'éviter l'une des plus graves confrontations fédérales-provinciales qui n'ait jamais eu lieu au Canada?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): C'est au premier ministre qu'il incombe d'en décider, mais je ne lui conseillerai pas de le faire pour l'instant.

M. Leggatt: Étant donné le problème constitutionnel très grave que posent d'une part la question des déductions des redevances et d'autre part la question d'une juste valeur marchande relativement à l'évaluation du revenu des compagnies pétrolières et gazières privées, le ministre envisagerait-il au moins de saisir la Cour suprême du Canada, de ce problème de constitutionnalité de façon qu'avant qu'une confrontation n'ait lieu, nous sachions de façon certaine si le ministre agit conformément à la constitution en adoptant la mesure proposée dans le budget dont la Chambre est saisie.